SAINT-ÉTIENNE la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00491

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DÉSIMPERMÉABILISATION ET VÉGÉTALISATION DES COURS POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE MAGAND À SORBIERS

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 22 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 99
Nombre de pouvoirs : 15
Nombre de voix : 114

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :
Mme Ingrid ARNAUD, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT,

RECU EN PREFECTURE
Le 03 octobre 2023
VIA DOTELEC - iXBus
99_DE-042-244200770-20230928-D202300491I0
Date de mise en ligne : 03 octobre 2023

M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Evelyne ORIOL, M. Tom PENTECOTE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :
M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Laurence RICCIARDI,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

Membres titulaires absents excusés :
Mme Véronique FALZONE, M. Louis-Jean FONTBONNE, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, Mme Fabienne MARMORAT, M. Gilles PERACHE, Mme Clémence QUELENNEC, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 SEPTEMBRE 2023

ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS DESIMPERMEABILISATION ET VEGETALISATION DES COURS POUR L'AMENAGEMENT DE LA COUR D'ECOLE MAGAND A SORBIERS

Par délibération du Conseil Métropolitain du 23 mars 2023, Saint-Étienne Métropole s'est dotée d'un dispositif de fonds de concours aux projets communaux de désimperméabilisation et de végétalisation des cours.

La commune de Sorbiers sollicite un soutien de Saint-Étienne Métropole pour son projet d'aménagement, de désimperméabilisation et végétalisation de la cour d'école Magand.

Le projet consiste à réaménager la cour, située en centre-bourg de Sorbiers et utilisée par cinq classes, pour l'adapter aux enjeux climatiques et pédagogiques actuels. La programmation et la conception se sont appuyées sur une série d'ateliers pédagogiques menés avec les élèves, animés par la designer et architecte et les enseignants, permettant d'associer les enfants aux réflexions pour que le projet corresponde à leurs usages, attentes et besoins, et qu'ils puissent se l'approprier.

Le projet comporte une "grande prairie" et un jardin potager pédagogique (avec récupération d'eau pluviale de la toiture pour arrosage) sur environ 225 m², le remplacement de l'enrobé par un revêtement perméable sur 295 m², la création d'une aire de jeux. Est également prévue la plantation d'une douzaine d'arbres tiges dont la moitié fruitiers, deux arbres en cépée, quatre fruitiers palissés, un chèvrefeuille, une glycine grimpante, des framboisiers, groseillier, cassissier.

Ce projet est éligible au dispositif, avec en particulier un coefficient de biotope par surface (pourcentage de la surface aménagée définitivement consacrée à la Nature) supérieur à 0,4.

L'application du règlement du fonds de concours conduit à retenir 133 525,00 € HT de dépenses éligibles, sur un coût total estimé de l'opération de 160 745,00 € HT.

Le projet bénéficie d'un financement de la DETR, à hauteur de 32 000 €.

Conformément au règlement, l'application d'un taux de 50 % sur le montant HT des dépenses éligibles puis l'application des plafonds réglementaires – le montant du fonds de concours à verser ne pouvant excéder 50 % du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions et la collectivité maître d'ouvrage devant conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement – conduit à proposer l'attribution d'un fonds de concours d'un montant maximum de 64 372,50 €.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- ***approuve l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Sorbiers pour l'aménagement, la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour d'école Magand, d'un montant maximum de 64 372,50 €,***

- ***autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours,***

- ***la dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, destination AMGTD, du budget d'investissement de la direction du développement durable (DDUR), de l'exercice 2023.***

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de séance,

Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,

Hervé REYNAUD